

TELERAMA

Le Sénat vote un amendement pour dénoncer la situation dramatique des écoles d'art territoriales

Les sénateurs ont voté l'augmentation des subventions versées par l'État aux écoles d'art et de design territoriales. Faces aux difficultés de ces établissements, les élus demandent de légiférer.

Par [Xavier de Jarcy](#)

Publié le 08 décembre 2023 à 14h27

Adopté. Jeudi 7 décembre, lors du débat sur le projet de loi de finances pour 2024, les sénateurs ont voté un amendement augmentant de 16 millions d'euros les subventions de l'État aux trente-trois écoles d'art et de design territoriales. Car malgré une [aide d'urgence](#) de 2 millions accordée par le gouvernement en début d'année, certaines d'entre elles, faute de crédits, sont menacées de fermeture à court terme. Si rien n'est fait, celles [de Valenciennes](#) et [de Chalon-sur-Saône](#) seront les premières victimes. D'autres, comme celle de Tours-Angers-Le Mans, auront le plus grand mal à boucler leur budget 2024.

Mais il est fort probable que l'amendement soit retiré de la loi de finances définitive, qui devrait être adoptée sans vote après un nouveau passage par l'article 49.3. C'est pourquoi le geste est surtout symbolique : les sénateurs renvoient ainsi le gouvernement à ses responsabilités quant à la situation dramatique des écoles.

À lire aussi :

[Menace sur les écoles d'art](#)

« *Il y a péril en la demeure* », et c'est un spécialiste qui le dit. La veille, le 6 décembre, Pierre Oudart, directeur général de l'Institut national supérieur d'enseignement artistique Marseille Méditerranée, [avait été entendu](#) par la commission culture du Sénat à propos de son rapport, remis au gouvernement en octobre, sur la situation de ces écoles. Elles sont « *dans l'angle mort de l'angle mort* », a expliqué Pierre Oudart, qui a été dans le passé directeur adjoint chargé des arts plastiques au ministère de la Culture.

Depuis leur transformation en EPCC (Établissements publics de coopération culturelle) en 2002, elles se retrouvent « *mal situées dans la mécanique territoriale* ». Fondées pour certaines au XVIII^e siècle, elles n'ont jamais trouvé leur place entre le ministère de l'Enseignement supérieur, qui les ignore, le ministère de la Culture, qui n'a d'yeux que pour les grandes écoles nationales type Beaux-Arts de Paris, et les diverses collectivités : communes, métropoles, départements, Régions.

Concurrence budgétaire

Celles-ci assurent la plus grande partie de leur financement, mais considèrent trop souvent leur budget comme une variable d'ajustement. Aucun texte ne les oblige à leur garantir des ressources stables : lorsqu'une Région ou une municipalité s'engage pour la culture, les choses se passent bien. Dans le cas contraire, l'école n'a pas les moyens d'assurer sa mission pédagogique, alors qu'elle délivre des diplômes nationaux. « *Les grandes métropoles telles que Lille, Lyon et Aix-Marseille ne soutiennent pas leurs établissements* », déplore ainsi Pierre Oudart.

Les écoles qui s'en sortent le mieux sont celles dont le financement a été transféré sur les crédits de l'enseignement supérieur et non de la culture. Les autres entrent en concurrence budgétaire avec le spectacle vivant et les associations. De plus, il arrive que les collectivités récupèrent une grande partie de la contribution qu'elles versent en demandant aux écoles de payer un loyer pour les bâtiments qu'elles occupent. Pendant ce temps, l'État, lui, a diminué en dix ans sa dotation de 14 % en euros constants.

Prise de parole d'une étudiante de l'Esad de Valenciennes, le 28 mars lors d'une journée de mobilisation contre la réforme des retraites. Photo Pierre Rouanet/PhotoPQR /Voix Du Nord /MaxPPP

Du côté des équipes pédagogiques, la filière culturelle de la fonction publique territoriale est « *complètement délaissée* », avec des « *carrières plates* » et « *de moins en moins attractives* ». Elle subit un « *blocage salarial* », alors que la charge de travail n'a cessé d'augmenter ces dernières années. C'est en particulier le cas pour les écoles réparties sur plusieurs sites, comme Tours-Angers-Le Mans, qui doivent monter une multitude de dossiers pour obtenir des financements de plusieurs métropoles, départements et Régions. Tout cela aboutit à un « *climat délétère* » et « *une souffrance au travail généralisée* », alerte le rapporteur. Des directeurs partent en cours de mandat, et il est difficile de les remplacer.

Une aubaine pour le privé

Le problème n'est donc pas seulement budgétaire. Mais que faire ? Alors que la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak, a demandé à Pierre Oudart de proposer des solutions sans modifier le droit, l'auteur du rapport juge au contraire qu'il faut revoir la législation pour mieux préciser le statut et le financement des EPCC : au fond, « *il y aurait à reprendre le sujet de l'enseignement artistique dans sa totalité* ». C'est d'autant plus nécessaire que « *le privé, lui, a très bien compris l'appétence des jeunes pour cet enseignement. À Rennes, par exemple, il n'y avait autrefois qu'une seule école privée. Aujourd'hui, il y en a vingt. C'est surtout vrai pour le design* ».

La commission de la culture du Sénat partage ce point de vue. Elle demande à la ministre de préparer un texte en ce sens. Et si le gouvernement n'agit pas, les sénateurs et sénatrices se disent prêts à déposer une proposition de loi dans les mois qui viennent.